



Pas-de-Calais

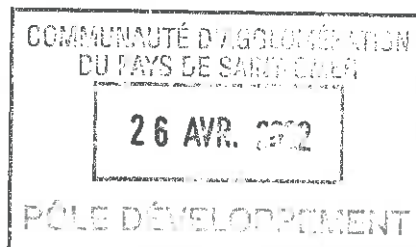
Le Département

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Direction du développement, de l'aménagement et de
l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Fanny FAIVRE-PICON
Gestionnaire de dossiers – Développement territorial
faivre.picon.fanny@pasdecals.fr - 03 21 21 91 58



Monsieur Joël DUQUENOY
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint-Omer
2 rue Albert Camus
CS 20079
62968 LONGUENESSE CEDEX

Vos réf : Votre courrier du 8 mars 2022

Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/FFP – AF_20220330_76990

*Objet : Avis du Département – Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle Territorial de Longuenesse –
Modification*

Monsieur le Président,

Par courrier susvisé, vous avez adressé, pour avis, les documents concernant la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle Territorial de Longuenesse.

Cette procédure vise à modifier :

- un emplacement réservé sur la commune de Longuenesse ;
- une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la commune de Serques et le périmètre de la zone à urbaniser correspondante.

Après examen, je vous informe que ces projets n'appellent pas de remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras, le
20/04/2022
Pour le Président du Conseil
départemental,

Signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSSER
DGA Directeur du pôle aménagement et
développement territorial